

Loi anti-inflation

tentative poussée en vue de développer certains secteurs industriels pour fournir des emplois. Ce n'est pas par simple coïncidence que le taux de chômage dans tous les pays que je viens de mentionner n'atteint même pas la moitié de celui qui sévit au Canada. Une telle politique s'attaque en même temps au problème de l'inflation.

Ces pays adoptent pendant un certain temps des politiques complexes dans le but non pas de supprimer entièrement, mais du moins de régulariser le caractère cyclique des économies de marché afin de réduire les effets de l'inflation. Cela ne peut se faire sans planification économique nationale. Le gouvernement national doit reconnaître que face à la concurrence mondiale et aux forces économiques qui s'exercent à l'échelle planétaire, il doit jouer un rôle prépondérant dans la gestion de l'économie. Notre gouvernement ne l'a pas fait.

Deuxièmement, il y a le rapport très important entre la production et l'inflation. Ce n'est pas un rapport simple et direct, mais il existe. Quand vous avez un million de chômeurs et une industrie manufacturière qui ne fonctionne qu'à 82 p. 100 de sa capacité, votre économie ne produit pas, comme elle le pourrait, assez de biens et services pour faire baisser les prix.

Il y a un rapport entre le taux de chômage et le taux d'inflation. Si vous avez une économie bien planifiée où les investissements se font dans les secteurs voulus et si vous vous approchez du plein emploi, vous pourrez faire baisser les prix dans certains secteurs-clés. Encore une fois, ce n'est pas le cas chez nous. Au lieu de cela, nous avons un million de chômeurs; nous n'en avions jamais eu autant depuis la crise.

Troisièmement, et j'en ai donné des exemples plus tôt, nous avons besoin au Canada d'un système de contrôles directs sur les prix dans certains secteurs, soit à cause de l'oligopole exercé par certaines compagnies et qui requiert une intervention gouvernementale directe pour protéger le consommateur, soit parce que nous estimons que le prix de certaines denrées essentielles doit être contrôlé. Dans ce dernier cas, je pense notamment aux hypothèques.

Si vous estimez que le logement est un droit social comme le fait mon parti, il faut intervenir à l'échelle collective ou gouvernementale comme nous l'avons fait il y a quelques années avec l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation pour que cela devienne réellement un droit social. Cela signifie négocier âprement avec les banques afin de faire baisser, par exemple, le taux d'intérêt des hypothèques. Ce que je veux dire, c'est qu'il est nécessaire d'instaurer un contrôle efficace des prix dans un certain nombre de secteurs précis. Avec le gouvernement actuel, nous en avons été pour nos frais.

Comme mesure concrète pour améliorer la situation du consommateur canadien, les porte-parole néo-démocrates ont recommandé, pas plus tard que la semaine dernière à Toronto, une réduction de la taxe de vente, qui est régressive. Elle frappe les pauvres, qu'il s'agisse de pensionnés ou de vieillards vivant au Cap-Breton ou en Colombie-Britannique. Touchant à la fois le retraité et le millionnaire, elle est très régressive.

Soucieux de réduire les conséquences de la hausse constante des prix et de créer davantage d'emplois, nous avons recommandé une réduction de la taxe de vente. A ce sujet, les provinces devraient négocier sérieusement avec le gouvernement fédéral pour le convaincre de les indemniser d'une façon ou d'une autre de la perte de revenus qu'elles accuseraient advenant une réduction de cette taxe.

[M. Broadbent.]

Je désire signaler qu'une telle réduction serait très équitable, en ce sens qu'elle accorderait proportionnellement de plus grands avantages aux personnes à faibles revenus. Dans les circonstances actuelles, c'est ce que le gouvernement devrait faire, ne serait-ce qu'à titre provisoire.

En dernier lieu, je désire faire valoir au nom de mon parti la nécessité de reconnaître les besoins et intérêts divergents de l'économie canadienne. Il nous faut reconnaître que les Canadiens sont prêts, et désirent même, travailler durement. Ils se montreront conciliants dans leurs revendications salariales si le gouvernement donne l'exemple. J'entends par là s'il présente une politique gouvernementale cohérente, un genre de stratégie sociale, comme on a appelé cela dans d'autres pays, et dont je ne pourrai jamais suffisamment souligner l'importance.

En Suède, en Allemagne de l'Ouest et, plus récemment, en Grande-Bretagne, le gouvernement a prouvé qu'on pouvait convaincre les salariés de ne pas se montrer trop exigeants. Si, dans certains secteurs, des emplois sont menacés et des augmentations salariales hors de proportion, les travailleurs s'en rendent compte rapidement. Toutefois, on ne peut s'attendre à ce qu'ils collaborent et tempèrent leurs revendications salariales si le gouvernement maintient en même temps un système fiscal injuste qui entretient des disparités considérables au Canada. La même chose se produit si l'on institue un programme de logement qui ne règle en rien le problème des 20 p. 100 de Canadiens qui sont mal logés et si l'on ne fait rien en ce qui concerne le prix de l'énergie.

Ce que je tente d'expliquer, c'est que dans une économie mixte comme la nôtre la forme de contrôle que nous avons instituée n'est pas valable. Ces contrôles sont injustes et inefficaces. Nous en voyons d'ailleurs les résultats. Nous devrions avoir une vision plus globale des choses. L'étiquette importe peu. En Grande-Bretagne on parle de contrat social. C'est ce qui s'est fait dans d'autres pays sans qu'on utilise cette étiquette. C'est le principe qui est important. Le principe de base, c'est d'être juste envers tout le monde.

Qui a-t-il de fondamentalement mauvais dans la forme de contrôle que nous avons instituée? Les contrôles que nous avons institués préviennent les hausses salariales mais non les hausses de prix. Nous ne saurions tolérer davantage ce genre de système.

Permettez-moi un dernier exemple pour illustrer les conséquences des principes injustes dont on s'est inspiré pour l'établissement de ce genre de programme de contrôle. Le gouvernement s'apprête à abandonner complètement son programme. Le principal changement qu'il apporte, non pas dans ce projet de loi mais au moyen d'un règlement, consiste à permettre, pour l'année qui vient, des hausses salariales de l'ordre de 6 p. 100. Quelles en seront les répercussions pour les gens ordinaires? Si l'inflation se maintient à 11.2 p. 100 comme c'est le cas, et si les augmentations de traitement et de salaire sont limitées à 6 p. 100, les Canadiens d'un océan à l'autre subiront une perte nette de leur revenu réel. Laissez-moi vous donner un exemple.

● (1642)

Supposons que le taux d'inflation se situe à 10 p. 100. Quelqu'un qui gagne \$15,000 et qui recevra les 6 p. 100 d'augmentation verra son revenu réel baisser de \$12 par semaine en 1978. Il n'y a d'ailleurs aucune garantie qu'il bénéficiera d'une augmentation de 6 p. 100 et, dans ce cas, son